Centres dentaires

POURQUOI TANT D'ABUS ?

En quatre ans, le nombre de centres dentaires associatifs a explosé. Et pas forcément pour le bien des patients. Recherchant un profit maximum, certains pratiquent la surfacturation. Des milliers de victimes d'escroqueries et de mutilations sont en attente de procès.

À Cherbourg, l'ouverture d'un centre dentaire a failli tourner à l'émeute. Avant même le jour J, fixé au 2 mai dernier, le secrétariat croulait sous les demandes de rendez-vous. 2 500 mails, une ligne téléphonique saturée… La raison ? Un manque cruel de dentistes en Normandie. L'ouverture de ce centre de santé, qui envisage d'employer jusqu'à 10 dentistes, répond clairement à une demande. Il s'inscrit aussi dans l'esprit de la loi Bachelot. Ce texte voté en 2009 avait de belles intentions : favoriser l'installation de centres dentaires dans des déserts médicaux et améliorer l'accès à des soins de qualité à des prix abordables. Pour ce faire, il devenait possible d'ouvrir un « centre associatif » – donc en principe sans but lucratif – sans avoir besoin d'agrément de l'agence régionale de santé (ARS). L'effet d'aubaine est immédiat. Le nombre de centres dentaires augmente de 60 % entre 2017 et 2021, selon l'étude de la Fédération nationale des centres de santé (FNCS). Et 250 centres se sont créés depuis janvier 2022 !

MISE EN DANGER DE LA SANTÉ ET FRAUDE À LA SÉCU

Une bénédiction pour les patients ? Hélas, 12 ans après la loi Bachelot, des milliers d'entre eux sont en attente de procès. Deux scandales majeurs ont éclaté. Dentexia, une chaîne de centres dentaires low cost, a fait plus de 3 000 victimes, mutilées et endettées. Les centres ont été fermés en 2015. Quant à Proxidentaire, c'est un peu le même scénario de l'horreur : pratiques commerciales trompeuses mettant en danger la santé, fraudes à la Sécurité sociale et exercice illégal de la profession de chirurgien-dentiste. La fermeture de deux centres a été prononcée en 2021 mais 73 patients attendent réparation.

DERRIÈRE LE STATUT ASSOCIATIF, LES DÉRIVES DU LIBÉRALISME

Comment expliquer de telles dérives ? *« On a fait rentrer le loup dans la bergerie »,* lance le Dr Patrick Solera, président de la Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL). Des personnes plus intéressées par le côté lucratif que médical *« ont trouvé la faille ».* Selon un rapport de la Fédération nationale des centres de santé (FNCS), la majorité des centres dentaires a ouvert ses portes dans des grandes villes d'Ile-de-France, bien loin des déserts médicaux. Et la moitié sont gérés par des acteurs du privé. Voire de la grande distribution, comme Carrefour, qui, via sa structure foncière Carmila, a ouvert dans ses centres commerciaux des cabinets dentaires Vertuo Santé. Pour preuve, *« à Reims, le centre Vertuo a envoyé des SMS aux titulaires de la carte Carrefour annonçant l'ouverture d'une nouvelle "boutique", qui n'était autre qu'un centre dentaire »,* ironise Matthieu Hutasse, président de la FSDL de Champagne-Ardenne. On est donc très loin de la forme associative, qui n'est bien souvent qu'une simple vitrine, ainsi que l'explique Me Sophie de Noray, avocate spécialiste du droit de la santé : *« L'association est certes*

PHOTOPQR/LEPROGRÈS/MAXPPP

Mutilées, endettées, les victimes des centres dentaires réclament réparation.

dirigée par un président, un trésorier et un secrétaire, mais ce sont des noms de paille. Autour de la structure, gravitent diverses sociétés qui facturent toutes sortes de missions. » Un habile montage financier qui permet de générer des profits.

D'ailleurs, les créateurs de ces centres n'ont parfois rien à voir avec des professionnels de santé. Le gérant de Proxidentaire était couvreur. Les deux fondateurs de Dentego sont issus d'école de commerce. Ce groupe, qui a ouvert en mai son 76e centre, a adopté les méthodes du capitalisme à outrance, avec des fonds de pension britanniques à son actionnariat. Moins de 10 ans après leur création, *« l'enseigne est en vente »,* indique Patrick Solera. Elle serait valorisée à 300 millions d'euros. Rien à voir avec le statut associatif.

LES DENTISTES POUSSÉS À FAIRE DU CHIFFRE

Les méthodes de management sont elles aussi édifiantes. Les dentistes, souvent des jeunes diplômés peu expérimentés, se voient proposer des contrats avec un salaire de l'ordre de 20 à 30 % de ce qu'ils facturent à leurs patients. *« Et on leur met la pression pour qu'ils facturent 2500 € par jour, soit deux ou trois fois plus qu'un cabinet moyen,* témoigne le Dr Patrick Solera. *Difficile de résister lorsque l'on touche un salaire de 10000 à 15000 € par mois. »* Pour motiver leurs troupes, certaines enseignes classent les dentistes en fonction du nombre d'actes réalisés sur les patients, envoient des encouragements du type *« très belle journée de signatures de devis aujourd'hui »,* offrent aux « meilleurs » une séance de massage. Mais les méthodes se révèlent parfois plus brutales. « *Nous avons recueilli le témoignage d'une consœur qui refusait de se plier à de telles exigences,* ajoute Patrick Solera. *Elle a été frappée et a eu une interruption temporaire de travail d'une semaine. »*

INCITER LES PATIENTS À SOUSCRIRE UN CRÉDIT

Cette course à la rentabilité a évidemment des conséquences pour les patients. L'association La Dent bleue, issue du collectif des 3000 victimes de Dentexia, le constate tous les jours. Les dommages sont d'ordre financier et sanitaire. *« Certains centres font payer à leurs patients de grosses sommes d'avance, les poussent à souscrire un crédit »,* déclare Abdel Aouacheria, son vice-président. Autre travers dénoncé : peu rémunérateurs, les soins conservateurs (qui consistent à soigner les dents pour préserver au

maximum les parties saines) sont une activité mineure dans ces centres. « *Et donc ils nous envoient certains patients parce qu'ils refusent de pratiquer ce type de soins. Ils se défaussent sur les dentistes des centres dentaires traditionnels qui n'ont pas du tout la même philosophie* », s'insurge le Dr Hélène Colombani. Ils adressent un patient à un confrère pour une extraction facturée 33,44 € mais le récupèrent pour poser l'implant à 1 000 €.

DES VICTIMES MUTILÉES ET ENDETTÉES

La recherche du profit conduit aussi au surtraitement des problèmes dentaires. La Dent bleue défend ainsi une victime qui, à 87 ans, s'est vue poser un très grand nombre d'implants, injustifiés à cet âge. Aux yeux de la justice, de telles pratiques peuvent être qualifiées « *d'escroquerie en bande organisée, de blanchiment en bande organisée, mais aussi de complicités de violences volontaires ayant entraîné des mutilations et/ou une infirmité* », précise Me de Noray.

Catherine, 64 ans, a vécu « *l'horreur pendant 8 ans. J'avais tendance à perdre mes dents,* se souvient-elle. *Chez Dentalvie, un centre dentaire associatif situé à Cabestany (près de Perpignan), ils m'ont promis que j'allais retrouver un sourire de rêve. Une petite voix me disait que c'était trop beau pour être vrai, mais je me suis laissé faire* ». Six dents lui sont arrachées en une fois. Résultat : elle déclenche une alvéolite, une inflammation très douloureuse de la cavité dentaire qui la cloue au lit pendant un mois. Pour remplacer les dents perdues, on lui pose sur la mâchoire du haut une prothèse totale défectueuse. Puis d'autres complications suivent. « *La prothèse m'empêchant d'articuler, personne ne comprenait ce que je disais. J'étais complètement désocialisée. Quand je suis retournée chez Dentalvie, ils m'ont dit que je devais repayer pour me faire soigner !* » Elle finira par se tourner vers un dentiste allemand pour retrouver une bouche correcte. Mais, ce parcours du combattant lui aura coûté 60 000 €.

Pour la pose d'implants (racines artificielles posées dans la mâchoire pour recevoir une dent factice), des actes « hors nomenclature », donc pas remboursés par la Sécurité sociale, les tarifs pratiqués par les centres dentaires peuvent se révéler attractifs. En revanche, pour les prothèses, l'avantage est moins probant puisque, depuis avril 2019, les prix de 70 % d'entre elles sont plafonnés.

DES INSPECTEURS EN NOMBRE INSUFFISANT

Mais alors pourquoi ces centres low cost poussent-ils comme des champignons ? Plusieurs explications : le modèle est rentable, les délais de rendez-vous chez le dentiste sont souvent plus courts, ce qui attire les patients et « *ces associations n'ont pas besoin d'un agrément de l'agence*

Bon à savoir

28 JOURS D'ATTENTE

- C'est le temps qu'il faut patienter pour obtenir son rendez-vous chez le dentiste en moyenne en France. Ce délai, établi en 2018 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), cache en fait de fortes disparités puisque, dans 10 % des cas, l'attente peut se prolonger jusqu'à 67 jours.
- Ces inégalités territoriales sont liées à une mauvaise répartition des dentistes sur l'Hexagone. Si la région Paca compte 86 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants, la densité en Picardie et en Normandie ne dépasse pas 41 pour 100 000 habitants.
- En cas de douleur intense, ces délais peuvent être raccourcis mais la Drees précise tout de même qu'« en cas d'apparition ou d'aggravation de symptômes, le délai médian est de 8 jours ». De quoi inciter certains à pousser la porte du premier cabinet venu.

ISTOCK

régionale de santé pour ouvrir, elles passent donc sous les radars », déclare Me de Noray. C'est pourquoi le scandale Dentexia a mis du temps à exploser au grand jour. *« Son responsable avait déjà été condamné pour interdiction de gestion »*, fait remarquer le responsable de La Dent bleue. Mais il a pu ouvrir son centre sans être ennuyé par l'ARS. D'autant que les moyens de contrôler ces établissements de santé sont limités. L'Ordre des chirurgiens-dentistes *« est uniquement autorisé à vérifier les contrats des chirurgiens-dentistes salariés. Ils lui sont en général transmis, mais rarement actualisés »*, concède le Dr Daniel Mirisch, secrétaire général du Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes. Et les ARS ne peuvent compter que sur 230 équivalents temps plein pour contrôler 35000 établissements médicaux sociaux, dont font partie les centres dentaires.

BROUILLER LES PISTES POUR ÉVITER LES CONTRÔLES

Enfin, l'Assurance maladie procède chaque année à des enquêtes dans ses bases de données afin de repérer des bizarreries de facturation qui pourraient être le signe de fraudes. Et depuis 2018, des programmes de contrôles pérennes ont été mis en place *« visant spécifiquement les centres de santé dentaires récemment ouverts »*. Mais les centres font tout pour *« brouiller les pistes »*, déclare Matthieu Hutasse, président de FSDL de Champagne-Ardenne. Leurs patients consultent souvent deux ou trois dentistes différents, mais une seule carte de professionnel de santé est utilisée pour la télétransmission. Sans compter que ces dentistes ont souvent dans leur contrat une clause de mobilité qui les conduit à exercer dans différentes régions. En cas de litige, retrouver le responsable se révèle complexe.

PROCÈS ET INDEMNISATION TARDENT À VENIR

Quant à la justice, elle est lente. Pour Dentexia, l'instruction pénale, démarrée en 2016, est toujours en cours, alors que des signalements ont été effectués par l'Ordre des chirurgiens-dentistes dès 2012. *« Le procès au pénal, on ne l'attend pas avant plusieurs années,* souffle Abdel Aouacheria, le vice-président de La Dent bleue. *Et comme l'association a été liquidée avec 27 millions d'euros de passif, l'indemnisation des victimes, on n'y*

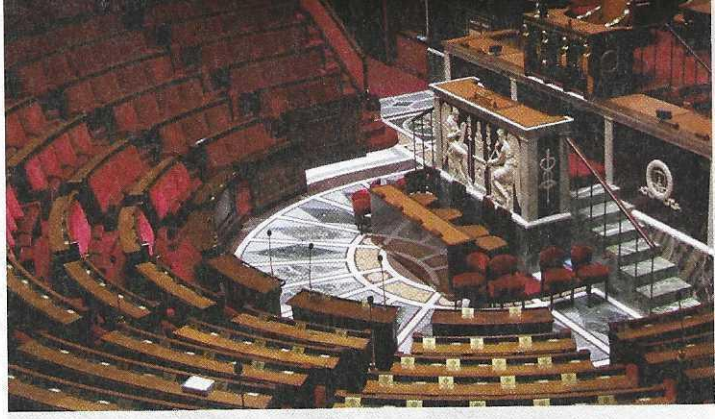

DES MESURES POUR ASSAINIR LES CENTRES

Une loi renforce désormais l'encadrement des centres de santé. Mais suffira-t-elle à prévenir d'éventuels abus ?

Pour mieux encadrer les centres, la loi de financement de la Sécurité sociale de 2022 a instauré des mesures. Par exemple, ils ne sont plus automatiquement conventionnés. Or, s'ils ne le sont pas, leur tarif de remboursement est fixé à 16 % du tarif de la Sécu, au lieu de 70 % (soit 3,68 € le remboursement d'une consultation de 23 €). De quoi faire fuir les patients.

UN SIMPLE ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ

Autre mesure : pour ouvrir, le centre doit désormais envoyer à l'agence régionale de santé (ARS) un engagement de conformité, faute de quoi cette dernière peut lui infliger une amende de 150000 €. Deux pages dans lesquelles le gestionnaire déclare que ses centres sont bien conformes aux dispositions légales et qu'il est prêt à une visite de contrôle de l'ARS à tout moment… Rien à voir, hélas, avec un agrément.

DURCIR LES CONDITIONS D'OUVERTURE

Enfin, une nouvelle proposition de loi a été déposée en janvier 2022 pour resserrer encore les mailles du filet. Elle prévoit quatre mesures : que l'ouverture d'un centre nécessite l'obtention d'un agrément de l'ARS ; que chaque centre nomme un dentiste référent, responsable de la qualité des soins ; que les contrats de travail des chirurgiens-dentistes salariés soient également transmis à l'ARS, qui en enverrait une copie à l'ordre des chirurgiens-dentistes pour comparaison avec ceux dont il dispose. Enfin, elle propose qu'il soit interdit à une chaîne de centres dentaires d'ouvrir un nouvel établissement si l'un de ses centres a été frappé par une fermeture.

croit pas. » Cinq cents personnes ont eu droit à une aide de la Sécurité sociale pour finir les soins mais « *c'est souvent insuffisant* », ajoute-t-il. Sans compter que les dentistes libéraux hésitent à prendre en charge ces patients sans une expertise préalable car, comme l'explique le Dr Daniel Mirisch, « *à partir du moment où vous reprenez les soins, vous assumez la responsabilité des traitements que vous entreprenez…* » Par conséquent, de longues expertises s'imposent.

UN PROJET DE LOI POUR UN MEILLEUR ENCADREMENT

Afin d'éviter de nouveaux scandales, Olivier Véran, ex-ministre de la Santé, a demandé aux agences régionales de santé de lui communiquer la liste exhaustive de tous les centres « *identifiés comme déviants, pour les empêcher de développer d'autres centres et qu'on les attaque en justice* ». Résultat : près de 80 centres dentaires sont actuellement visés par des contrôles de l'Assurance maladie. Et la task force nationale créée fin 2021 pour coordonner ces contrôles a conduit à deux dépôts de plainte au pénal. L'avocate Sophie de Noray estime que « *tous les centres déviants n'ont pas été encore démantelés mais il ne faut pas baisser les bras !* » De son côté, le législateur tente de trouver des parades. Deux articles avaient été introduits dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2022 pour empêcher de telles dérives. Mais le Conseil constitutionnel a censuré une partie des mesures proposées. La députée LREM Fadila Khattabi a donc déposé une nouvelle proposition de loi le 22 février 2022 visant à améliorer l'encadrement de ces centres, qui reprend les exigences de la profession. Pour le moment, aucune date n'est prévue pour l'examen de ce texte. Et d'ailleurs, suffira-t-il à protéger les patients ?

LES COMPLÉMENTAIRES SE SUBSTITUENT À L'ÉTAT

Le Dr Patrick Solera estime que « *les drames que nous avons connus avec des mutilations sont sans doute finis* ». Mais il a davantage de doutes concernant l'aspect mercantile de ces centres. Peut-être parce que le ver est dans le fruit depuis bien longtemps, bien avant la loi Bachelot. « *En 2003, la demande d'entente préalable [avec l'Assurance maladie, NDLR] pour les actes prothétiques a été supprimée,* regrette le Dr Marc Roché, président de la Société odontologique de Paris. *C'était une forme de prévention d'éventuels errements.* » Pour ce spécialiste, l'instauration de la tarification à l'activité, la transformation de l'hôpital en entreprise sont autant de « *mises en pièces du système de santé français* ». Même le contrôle dentaire, qui relève normalement de l'État, est en train d'être privatisé. « *Des sociétés d'assurance emploient des dentistes-conseils maison mal formés,* indique Marc Roché. *L'arbitrage risque donc de se faire au profit de l'assureur.* » Au détriment du patient.

À l'image de la dentisterie, d'autres secteurs de la santé sont gagnés par l'ultralibéralisme. En 2020, ce sont les centres de santé ophtalmologiques qui sont dans le viseur de l'Assurance maladie pour examens non pertinents et tarifs abusifs… Et en mai dernier, le réseau Les Biologistes indépendants dénonçait « *la mainmise croissante des sociétés de capital-investissement et le danger de la financiarisation à outrance de la santé* ». ■

CÉCILE COUMAU

Repères

DES FORMATIONS EUROPÉENNES TRÈS LÉGÈRES

■ **« Un étudiant peut obtenir un diplôme européen en n'ayant jamais pratiqué un seul acte sur patient. » C'est la conclusion de la thèse de Marco Mazevet effectuée en 2016. Autres graves lacunes : pas de supervision systématique par un dentiste expérimenté, un accès parfois insuffisant au matériel nécessaire à des actes cliniques, plus de 75 % des étudiants n'avaient jamais réalisé de pose d'un implant.**

■ **Alors que les centres dentaires emploient de nombreux dentistes formés en Roumanie, en Espagne ou au Portugal, le jeune docteur en chirurgie dentaire estimait que « des inquiétudes peuvent être formulées vis-à-vis de la sécurité sanitaire des patients ! » Cette alerte n'a manifestement pas été entendue puisque, en France, le nombre de chirurgiens-dentistes diplômés en Europe a été multiplié par près de six entre 2012 et 2021.**

ISTOCK